



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

**AVIS DE PROMULGATION**

Avis est donné par le soussigné, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet à l'effet que lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 3 mars 2025, le règlement 582 –Décrétant une dépense de 325 000 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour acquérir une partie du lot 2 843 629 ; communément appelée la plage. a été adopté.

Ce règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture du bureau du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et 13 h et 16 h 30 au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet.

Donné à Saint-Anicet, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

\_\_\_\_\_-Signé\_\_\_\_\_  
Denis Lévesque  
Directeur général et  
Greffier-trésorier

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

Je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 582 au bureau de l'Hôtel de Ville et à la maison des organismes, en date du 4 mars 2025.

Tel que prévu au règlement 533 adopté le 18 septembre 2020 par le conseil municipal, je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 582 sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Anicet.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

-Signé

\_\_\_\_\_  
Denis Lévesque  
Directeur général et  
Greffier-trésorier